

-----  
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES  
ET DROITS INDIRECTS

-----  
DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DU KOUILOU ET DE POINTE-NOIRE  
-----

## **Compte rendu de la Journée du Partenaire du 1<sup>er</sup> août 2008**

La Journée du Partenaire du 1<sup>er</sup> août 2008 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe – Noire sous la direction du Colonel MANDA Fidèle, Chef du Service des Enquêtes Douanières, assurant l'intérim de Madame la Directrice Interdépartementale.

Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a tenu à informer les partenaires de la mission de travail à Pointe-Noire de Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, accompagné de plusieurs cadres de la Direction Générale et de Madame Oumou NDIAYE, Directrice du Cabinet sénégalais d'expertise ModelSis. Madame NDIAYE entreprend une mission exploratoire au Congo, en vue d'une future participation à la modernisation des douanes congolaises. Cette participation concernera notamment la mise en place d'un système informatique d'analyse de risque et la simplification des procédures de dédouanement.

Des séances de travail sont prévues avec COTECNA et le Conseil Congolais des Chargeurs. Une rencontre avec les opérateurs économiques sera organisée le samedi 2 août 2008 à 10H30.

Après cette information, Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a fait un bref rappel des points débattus à la Journée du Partenaire du 25 juillet 2008. Il a procédé ensuite à l'habituel tour de table.

## **1. Du prix des produits de première nécessité**

Les partenaires estiment qu'il serait utile que l'administration des douanes puisse vulgariser les dispositions prises en vue de l'application des mesures gouvernementales visant la lutte contre la flambée des prix des produits de première nécessité.

Cette préoccupation sera transmise pour appréciation à la hiérarchie.

Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a fait remarquer par ailleurs qu'en dehors des taxes de douane et autres, les prix des produits de première nécessité sont régis par la loi de l'offre et de la demande et par l'évolution des cours mondiaux.

## **2. De la présence de COTECNA à la Journée du Partenaire**

Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a déploré le fait que les partenaires ne profitent pas suffisamment de la présence des représentants de COTECNA à la Journée du Partenaire pour exprimer leurs préoccupations concernant l'inspection des marchandises, dont ils font par contre part au Service des douanes.

## **3. De la procédure à suivre en matière de poursuites contentieuses**

Répondant à une préoccupation de Monsieur BAKALA de TRANSLO concernant une poursuite contentieuse, Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a rappelé les possibilités de recours qui sont offertes aux usagers, aux divers paliers de la hiérarchie.

## **4. De la rupture du stock d'imprimés de déclarations en détail**

Monsieur MBOUNGOU de PANALPINA a fait part des difficultés éprouvées suite à la rupture du stock d'imprimés de déclarations en détail.

Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a présenté au nom du Service des douanes des excuses aux partenaires pour le désagrément subi et les assurés que toutes les dispositions ont été prises pour y remédier dans les meilleurs délais.

## **5. De la procédure réglementaire concernant les IM8 et EX8**

Monsieur PAKA de TEX ayant évoqué l'autorisation préalable qui est exigée par le Service des douanes pour la souscription des IM8 et EX8, Monsieur le Directeur Interdépartemental par intérim a rappelé que le respect des dispositions réglementaires n'exclut pas le contrôle, dans le but d'une facilitation « sécurisée ».

Commencée à 8H10, la réunion a pris fin à 9H00./-

**Le Directeur Interdépartemental des Douanes  
et Droits Indirects par intérim,**

**MANDA Fidèle**